

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2022



LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES AGENTS COMMUNAUX
VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FETES !

RAPPORT DE DELEGATION

Marché d’assurance

DELIBERATION 2022-102

Nos contrats d’assurance arrivant à échéance, une consultation a eu lieu. Un nouveau marché pour une durée de quatre années, du 01/01/2023 au 31/12/2026, a été signé et les caractéristiques sont les suivantes :

Lot 01 :
Dommages aux biens immobiliers et mobiliers
entreprise SMACL pour un montant de 6 945,00 €

Lot 02 :
Responsabilité civile,
entreprise GROUPAMA pour un montant de 1 550,19 €

Lot 03 :
Assurance automobile,
entreprise CABINET PILLIOT-GLISE pour un montant de 5 433,22 €

Lot 04 :
Protection juridique et défense pénale des agents et des élus,
entreprise SARRE ET MOSELLE-PROTEXIA pour un montant de 648,00 €



FINANCES - BUDGET

TARIFS COMMUNAUX

DELIBERATION 2022-103

Les tarifs communaux ont été révisés comme chaque année en se basant sur l’augmentation du SMIC soit 5,56% à l’arrondi prêt. Pour autant, la mairie prend le parti de ne pas augmenter le coût des locations de salles : engagement tenu depuis le début du mandat.
La valorisation des locaux prêtés est validée pour un montant de 0,41€/m²/jour et les associations Radio Grand Lac et ACEJ font leur entrée dans la liste des associations intercommunales pouvant bénéficier de la gratuité de la salle de l’Ebène une fois par an.

ADMISSION EN NON-VALEUR

DELIBERATION 2022-114

Une facture de 2021 n’a pas été payée en totalité, un montant de 0.42 € reste à payer.
Etant donné la faible somme et l’impossibilité pour le centre des finances publiques d’assurer des poursuites pour un tel montant, la somme est admise en non-valeur.

DANS CE NUMÉRO

ELECTION DU
NOUVEAU CMJ

PLAN DE SOBRIETE RETOUR SUR...

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION 2022-105

Convention de prestations avec Grand Lac

Suite à la fusion des intercommunalités et au transfert de certaines compétences, le coût moyen des prestations assurées par les communes pour le compte de l’agglomération a été évalué et celle-ci rembourse la somme dûe chaque année. Afin de pouvoir retravailler sur le fond de cette convention qui prenait fin au 31 décembre 2021, il est nécessaire d’assurer une continuité par le biais d’une convention « transitoire » qui s’appliquera jusqu’au 31 décembre 2023. Cette convention « transitoire » reste identique à celle qui était en vigueur, seul le mode de paiement est modifié. Il s’effectuera en une fois au lieu de trois.

DELIBERATION 2022-106

Convention rappel à l’ordre

Cette convention s’établie avec le Parquet de Chambéry. Elle permet aux municipalités d’envoyer leur intention de rappel à l’ordre au Tribunal afin d’avoir son avis sur leur légitimité à traiter le sujet. Il arrive régulièrement que la commune soit sollicitée pour des rappels à l’ordre (nuisances sonores, incivilités, comportements agressifs, dépôts d’ordures...). Cette convention permet d’« interroger » le Tribunal sur le litige, en l’informant de nos intentions de rappel à l’ordre. L’objectif final étant que ces procédures soient identiques et cohérentes d’une commune à une autre.

DELIBERATION 2022-109

Convention monenfant.fr – PETITE ENFANCE

Cette convention établie avec la CAF, permet aux structures d’accueil de jeunes enfants d’avoir accès à un portail institutionnel recensant les disponibilités et les services proposés par la structure. Ce portail permet aux familles cherchant un mode de garde d’avoir une information personnalisée sur les différentes offres et aux établissements de mettre à jour directement leurs informations.

DELIBERATION 2022-110

Convention avec l’ACEJ sur l’utilisation des locaux communaux - JEUNESSE

A compter du 1^{er} janvier 2023, l’ACEJ organisera pour le compte de la commune l’accueil du centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires. Cet accueil ayant lieu dans des locaux communaux, il convient de signer une convention afin de définir les conditions de mise à disposition.

DELIBERATION 2022-111

Convention La Biola – VIE ECONOMIQUE

Le bar « La Biola » utilise des locaux techniques de la commune, aujourd’hui désaffectés, à l’arrière de son établissement. Cette utilisation est soumise à un loyer de 168 € annuel, révisable chaque année.

DELIBERATION 2022-112

Convention de prêt de matériel communal – VIE ASSOCIATIVE

Suite à la décision de soutenir matériellement l’association « les jardins du Sarto » plutôt que pécuniairement, il convient de signer avec cette association une convention de prêt de matériel communal afin de leur permettre d’utiliser de l’outillage léger d’entretien des espaces verts.

DELIBERATION 2022-113

Afin de permettre la découverte du monde du « vivant » aux enfants de maternelle, un potager a été mis en place dans les espaces verts jouxtant l’école. Le Sou des écoles a financé les outils de jardinage nécessaires à cette activité. Cette action s’inscrivant pleinement dans la politique souhaitée par les élus, une subvention de 195€ est accordée au Sou des écoles à ce titre.

INDEMNITES DES ELUS

Ajout de deux conseillers délégués

DELIBERATION 2022-107

Au vu du travail fourni, de la disponibilité, de la représentativité, de l’assiduité et de l’engagement personnel apportés à la commune, mais également des enjeux portés dans leur délégation, deux conseillers sont nommés conseillers délégués. Cependant, afin de ne pas toucher à l’enveloppe globale des indemnités des élus, il est retenu de modifier les taux accordés à chacun afin de faire entrer ces nouvelles indemnités dans l’enveloppe annuelle préalablement établie. Le maire, les adjoints et les conseillers délégués prendront donc sur leurs indemnités pour permettre cette montée en compétence. Pour rappel, les élus de la commune ont accepté de ne pas percevoir l’ensemble des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre décidant ainsi de laisser une somme de 10 000€ annuel pour abonder le budget de fonctionnement de la commune. Ce point reste donc inchangé.

PETITE ENFANCE

Règlement intérieur

DELIBERATION 2022-108

Pour des raisons d’organisation, il convient de réajuster le règlement intérieur de la crèche notamment suite à cette première année de fonctionnement et à notre intégration au Relais Petite Enfance (RPE) de Grésy-Sur-Aix. Les points modifiés au règlement concernent essentiellement la commission d’attribution des places dans la structure et l’établissement des contrats d’accueil.



RETOUR SUR...



L'ILLUMINATION DU SAPIN DE NOEL

Une très belle soirée qui a émerveillé petits et grands. Merci à l'UCE (Union des Commerçants) pour l'organisation, le goûter et le vin chaud. Merci à La Biolle Rando pour la superbe retraite aux flambeaux. Merci à Sandrine pour les collectes de jouets au profit de la Croix Rouge et de denrées au profit des animaux du refuge. Merci au périscolaire et aux enfants pour la confection et l'installation des décorations. Tout était réuni : le temps, la convivialité, le partage... l'esprit de Noël est lancé à La Biolle !!!



ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNE (CMJ)

Après les élections qui se sont tenues samedi dernier, 9 nouveaux conseillers ont été investis de leurs fonctions ce samedi 10 décembre. Notre jeune maire sortant Nolan a rappelé les actions menées et remercié les élus de 2021-2022. La séance de passation a ensuite pu débuter. Du CM1 à la 4^{ème}, les nouveaux élus ont désigné leur maire, Zoé en 4^{ème} au collège d'Albens (déjà membre l'an dernier) et leur 1^{er} adjoint Lilou biollane depuis seulement 2 ans en CM2 à l'école de La Biolle. Un duo féminin qui sera chargé de mener à bien les actions du CMJ avec l'ensemble de ces membres. Quelques idées ont d'ores et déjà été abordées mais le programme de l'année sera affiné lors de la première réunion de travail de janvier.



AGENDA

- ❖ Conseil municipal : mercredi 25 janvier 20h, Mairie
- ❖ Café Blabla : tous les jeudis, 14h-16h, Salle des Lilas
- ❖ Cérémonie des vœux : vendredi 27 janvier 19h, Salle de l'Ebène
- ❖ Après-midi gourmande des Aînés : dimanche 29 janvier à partir de 14h, Salle de l'Ebène

PETITE ENFANCE

Un mur d'escalade pour nos petits biollans...

Installé il y a quelques jours, un mur d'escalade fait son apparition à la crèche des P'tits Pompons. En partie financé par un don de La Biolle Rando pour l'ouverture de la nouvelle crèche, cet équipement permettra aux enfants de développer force, agilité et confiance en soi. Pris d'assaut dès sa mise en service, le mur placé dans la salle intergénérationnelle pourra être un nouveau support pour les rencontres du jeudi avec les Aînés de la commune. Bravo à nos petits grimpeurs qui ont bravé cette première ascension !



ECONOMIE / ECOLOGIE

PLAN DE SOBRIETE

DELIBERATION 2022-104

La conjoncture actuelle (géopolitique, environnement) se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) et des consommables, à des niveaux sans précédent.

À l'heure où chaque citoyen est sollicité pour faire des efforts, la mairie se doit d'être exemplaire.

Pour ces raisons, la commune se dote d'un plan de sobriété, basé sur des actions réalistes, programmées et mesurées, déclinées autour de 5 axes :

- Le gaz
- L'électricité
- Les carburants
- L'eau
- Les consommables et autres achats

Les grands principes :

- Consommer moins
- Interroger les habitudes
- Avoir une approche pédagogique
- Mesurer les effets

La commune entend accélérer les efforts déjà mis en place depuis le début du mandat : poursuite du passage en LED, mise en action de l'extinction nocturne, baisse des consommations énergétiques, choix durables et frugales en eau pour les espaces verts, développement des actions de « seconde vie / réemploi » (cabanadon, opérations solidaires...) et des achats durables (agenda permanent, consommables rechargeables...)

10 actions « immédiates »

1. Régulation à 19° de la température des bâtiments communaux
2. Abaissement des temporisations chauffage (de 4h à 3h)
3. Condamnation de tous les chauffages électriques d'appoint (sanitaires)
4. Extinction nocturne de l'éclairage public (22h30-6h)
5. Journée de « nettoyage informatique » pour les services
=> en 2022 cela a représenté 80 000 mails supprimés soit 800 kgs de CO2 non produits sur une année
6. Vote du forfait Mobilité Durable (incitation aux moyens de déplacements alternatifs à la voiture pour les agents municipaux)
7. Installation de récupérateurs d'eau de pluie aux écoles et à la crèche pour les potagers
8. Développement des plantes permanentes frugales en eau pour les espaces verts communaux
9. Questionnement sur chaque achat : privilégier le durable, la seconde vie ou le réemploi
10. Encouragement des initiatives de sobriété individuelles ou collectives



6 ambitions « moyen / long terme »

1. Passage total en LED pour le parc d'éclairage public
2. Isolation de la maison des associations
3. Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
4. Création d'un parking de covoiturage avec stationnement vélo
5. Utilisation d'eau non potable pour alimenter les chasses d'eau de certains bâtiments
6. Création d'un projet de rénovation exemplaire sur la « Maison Vittet »

POINT TRAVAUX

L'école élémentaire avance bien...

Le parvis est quasiment terminé, nous devrions donc pouvoir utiliser la nouvelle entrée dès janvier. A l'intérieur, la rénovation se poursuit : démolition, isolation et changement des menuiseries ont occupé les entreprises les 3 dernier mois de l'année.



Place aujourd'hui aux électriciens, peintres et agenceurs pour rendre à nouveau fonctionnelles ses futures salles de classe. Le déménagement vers ces nouveaux locaux reste pour le moment prévu pour fin février.